

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 juin 2015**

Délibération n° 2015-0393

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'Ecole nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne (ENMDAD) - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 9 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 1er juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabafo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

Conseil du 29 juin 2015**Délibération n° 2015-0393**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'Ecole nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne (ENMDAD) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'École nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne (ENMDAD) accueille 1 800 élèves de l'éveil au niveau professionnel, dans et hors les murs. L'équipe pédagogique est composée de 100 enseignants, aux côtés desquels travaillent 25 administratifs et techniciens. Sont enseignés trois arts (musique, danse et art dramatique), qui se déclinent en plus de 100 disciplines, dont l'apprentissage de plus de 50 instruments. Les locaux de l'ENMDAD abritent 60 salles de cours, une salle de spectacles de 160 places, un centre de ressources documentaires et un studio d'enregistrement numérique.

L'ENMDAD accueille environ 60 % d'élèves villeurbannais ; les 40 % restants sont en majorité issus des autres Communes de l'agglomération lyonnaise.

L'établissement, classé Conservatoire à rayonnement départemental (CRD), a une double vocation : former les élèves à la pratique amateur autonome et accompagner celles et ceux qui envisagent de se professionnaliser.

L'ENMDAD entretient de nombreux liens avec les centres sociaux et les écoles de la ville de Villeurbanne. Des interventions sont réalisées dans plus de 50 classes villeurbannaises, dont 5 orchestres à l'école.

Une saison culturelle est articulée avec le projet pédagogique, et propose chaque année 30 spectacles et concerts, 25 conférences, 80 auditions et 45 "concerts nomades" dans les quartiers de la ville.

L'ENMDAD est gérée par un syndicat mixte de gestion créé par la Ville de Villeurbanne et le Département du Rhône.

Ce syndicat était administré par un comité composé de 9 membres désignés par les collectivités membres :

- 5 délégués de la Ville de Villeurbanne,
- 4 délégués du Département du Rhône.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ayant transféré les compétences du Conseil général à la Métropole de Lyon, sur le périmètre de celle-ci et le Conseil communautaire du 15 décembre 2014 ayant voté les clés de répartition actées par la Commission locale chargée de l'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) (100 % Métropole de Lyon), la Métropole de Lyon se substitue au Conseil général dans le comité syndical de l'école.

Selon l'article 5 des statuts, la Métropole de Lyon sera représentée au comité syndical par 4 représentants élus par le Conseil de la Métropole en son sein. La durée de leur mandat sera celle du mandat qu'ils détiennent au sein du Conseil de la Métropole.

Les statuts de l'ENMDAD seront modifiés courant 2015 afin d'adapter la représentation de la Métropole dans les instances ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne madame Myriam PICOT, monsieur Damien BERTHILIER, madame Anne REVEYRAND et monsieur Jean-Wilfried MARTIN pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical de l'Ecole nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne (ENMDAD).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juillet 2015.